R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de SAINT-MEDARD-LA-ROCHETTE

L'an **deux mil vingt cinq, le vingt sept novembre**, à **19h30**, le Conseil Municipal de la commune **de SAINT-MEDARD-LA-ROCHETTE**, dûment **convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hervé TRIMOULINARD**, Le Maire.

Étaient présents : M. Hervé TRIMOULINARD, Mme Céline LATOUR, Mme Caroline MOUTARDE, Mme Emilie BILLON, M. Eric BENHAMMOU, M. Jonathan COURAUD, Mme Nathalie DUCHÉ, Mme Josiane MOURLON, M. Thierry JAMOT, M. Ian ANGUS, Mme Catherine THOMAS, M. Serge FOURTON.

Étaient absents excusés : Mme Fanny ROBY, M. Olivier SÉBENNE.

Procurations : Mme Fanny ROBY en faveur de M. Hervé TRIMOULINARD,
M. Olivier SÉBENNE en faveur de M. Thierry JAMOT.

Secrétaire : Mme Emilie BILLON. a été élue secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-51 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR-Session ordinaire

01- Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 23 octobre 2025
02- Compte-rendu des décisions municipales prises dans le cadre des délégations du Maire
03 - Détermination du mode de participation à la protection sociale complémentaire-Volet Santé et du montant de la participation versée aux agents
04- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
05- Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024, SIAEP de La Rozeille
06- Installation d'un récepteur à l'agence postale dans le cadre du déploiement de la télérelève
07- Proposition d'installation de l'ACCA de Saint-Médard-La-Rochette au Puits IV
08- Projet d'installation d'un salon de coiffure sur Fourneaux
09- Projet d'achat d'un bâtiment sur la Place de Fourneaux
10- Projet de local sportif et associatif au stade de Fourneaux
11 - Questions diverses

NUMERO	OBJET	SENS DE LA DELIBERATION	VOTE DU CONSEIL
	Approbation du Procès-Verbal du 23 octobre 2025	Après lecture et corrections apportées, le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 23 octobre 2025 est approuvé par l'ensemble des élu.e.s, et sera publié sur le site internet de la commune.	Acté
MA-DEL-2025-039	Détermination du mode de participation à la protection sociale complémentaire – Volet santé et du montant de la participation versée aux agents	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide : **-Article 1** : d'adhérer à la convention de participation pour le risque santé, conclue entre le CDG 23 et la MNT, avec effet au 1er janvier 2026. **-Article 2** : de prendre acte des nouvelles dispositions en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux et de verser une participation financière à la complémentaire santé de 40€ bruts par agent et par mois, aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité, ayant souscrit au contrat proposé par la collectivité dans le cadre de la convention de participation employeur, et d'attribuer aux agents qui souscriront également un contrat santé pour leurs enfants (dans la limite de deux enfants) à hauteur de 10€ par enfant et par mois (enfants de moins de 21 ans et/ou enfants de moins de 25 ans avec justificatifs, étudiants, formation, chômage) **-Article 3** : d'autoriser M. LE MAIRE à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération et notamment tout document rendu nécessaire avec le CDG 23 et la MNT. **-Article 4** : d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité.	Adoptée à l'unanimité 14 VOTANTS 14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION
MA-DEL-2025-040	Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement	Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes : <u>Emprunts et dettes assimilées :</u> -Dépôts et cautionnements reçus 250 € (art.165) <u>Immobilisations incorporelles :</u> -Concessions et droits similaires 1 000 € (art. 2051) <u>Immobilisations corporelles :</u> Travaux sur terrains -Agencements et aménagements de terrains 36 250 € (art. 212) Travaux sur bâtiments -Constructions bâtiments publics 30 000 € (art. 2131) -Constructions bâtiments privés 12 500 € (art. 2132) -Installations générales, agencements, aménagements 21 250 € (art. 2135) -Autres constructions 5 000 € (art. 2138) Installation, matériel et outillage technique -Réseaux de voirie 12 500 € (art. 2151) -Installation de voirie 20 000 € (art. 2152) -Autres réseaux divers 12 500 € (art. 21538) -Matériel et outillage incendie 5 000 € (art. 2156) -Matériel et outillage technique 13 500 € (art. 2157) -Autres installations, matériel & outillage techniques 37 500 € (art. 2158) -Dépenses ultérieures immobilisées 35 000 € (art. 21622) <u>Autres immobilisations</u> -Matériel de transport 10 000 € (art. 2182) -Matériel informatique 2 000 € (art. 2183) -Matériel de bureau et mobilier 5 000 € (art. 2184) -Autres immobilisations corporelles 14 375 € (art. 2188)	Adoptée à l'unanimité 14 VOTANTS 14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

		Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. LE MAIRE dans les conditions exposées ci-dessus, de donner son autorisation à M. LE MAIRE pour engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif 2026, les dépenses d'investissement ci-dessus.	
	Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024, SIAEP de La Rozeille	M. LE MAIRE rappelle que le Code Général des Collectivités Terri-toriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau po-table, destiné notamment à l'information des usagers. Le RPQS doit contenir les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électro-nique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.	Acté
	Installation d'un récepteur à l'agence postale dans le cadre du déploiement de la télérelève	L'Agence postale a été retenue comme lieu d'implantation d'un concentrateur de données. Cette installation comprend : - un module chargé de "lire" la donnée compteur (boitier sur le compteur abonné) ; - un émetteur intégré au module ou déporté (antenne) ; - un concentrateur recueillant les données des compteurs pour les transmettre, via le réseau téléphonique mobile, au terminal de supervision. Une convention avec Suez sera ultérieurement signée afin d'encadrer cette occupation du domaine public.	Acté
	Proposition d'installation de l'ACCA de Saint-Médard-La-Rochette au Puits IV	Après étude des possibilités offertes par le patrimoine communal, Le Conseil Municipal propose de mettre à disposition de l'ACCA une partie du bâtiment du Puits IV. Toutefois, cette mise à disposition nécessite la réalisation préalable de différents aménagements, à savoir : -des travaux de séparation interne permettant de garantir un accès libre et sécurisé aux agents communaux sur la portion du bâtiment qu'ils utilisent déjà ; -le raccordement au réseau d'eau potable, associé à la pose d'un compteur dédié ; -l'installation d'un dispositif d'assainissement, nécessaire aux opérations de nettoyage de l'association ;	Acté
	Projet d'installation d'un salon de coiffure sur Fourneaux	Le Conseil Municipal se dit favorable au projet d'implantation d'un salon de coiffure sur la commune. Toutefois, ce projet nécessite une réflexion sur le lieu d'implantation et l'acheminement, le cas échéant la création, des réseaux nécessaires au fonctionnement du salon, notamment en matière d'électricité, d'eau et d'assainissement.	Acté
	Projet d'achat d'un bâtiment sur la Place de Fourneaux	Le Conseil municipal accepte d'engager une négociation pour l'acquisition d'un bâtiment d'environ 90m² sur la Place de Fourneaux, en envisageant sa mise hors d'eau ainsi que la mise en conformité avec les normes ERP et/ou les normes applicables à un commerce alimentaire, ainsi que d'une partie du terrain adjacent.	Acté
	Projet de local sportif et associatif au stade de Fourneaux	Le Conseil municipal a décidé de poursuivre l'étude du projet d'implantation d'une maison des associations au stade de Fourneaux, sans inclure, pour le moment, la création de vestiaires. Il convient alors de solliciter un maître d'œuvre en vue de lancer une procédure de marché de travaux, et de déterminer la solution la plus pertinente pour l'intérêt communal.	Acté

DECISIONS DU MAIRE
-Décision n°MA-DEC-2025-003 en date du 20 octobre 2025 portant sur le remplacement du moteur de volée de la cloche de l'Eglise de Saint-Médard : *Suite au passage d'un technicien en charge du contrôle des installations des édifices religieux,, M. LE MAIRE a décidé d'accepter le devis de l'entreprise Bodet Campanaire située à BRUGUIERES portant sur le remplacement du moteur de volée de la cloche de l'Eglise de Saint-Médard, d' un montant total de 2 343.00 € HT, soit 2 811.60 € TTC.*

L'ordre du jour étant épuisé, M. LE MAIRE lève la séance à 21H16.
Affiché le 3 décembre 2025.